

Le Conseil accorde aussi une aide aux particuliers dans le domaine des arts. A la fin de 1961, environ 541 bourses avaient permis à des chanteurs, danseurs, peintres, écrivains et autres artistes de poursuivre leurs études ou de se perfectionner. D'autres artistes avaient bénéficié du programme de subventions de commande du Conseil, subventions qui ont permis à des théâtres, orchestres, solistes, galeries d'art ou musées de commander et d'exécuter, ou d'exposer les œuvres originales d'artistes canadiens.

Aide aux organismes.—Le rôle du Conseil ne se limite pas à aider les particuliers. Il doit aussi chercher à assurer aux artistes du pays un marché plus vaste et un auditoire plus accueillant. C'est pourquoi une grande partie du revenu de la Caisse de dotation est consacrée à un programme d'aide aux organismes du domaine des arts et des lettres. Toutefois, comme les fonds sont très limités, le Conseil doit choisir entre aider les meilleurs organismes, ce qui exigerait un fort investissement dans quelques-uns des principaux centres, et aider toutes les régions, ce qui, poussé à l'extrême, épuiserait rapidement les ressources disponibles.

Le Conseil tente donc d'établir l'équilibre en accordant des subventions à des organismes très méritants dans certaines régions et d'autres subventions destinées à permettre à des organismes de visiter des régions reculées qui ont moins facilement accès aux arts. Le Conseil cherche aussi à assurer une aide locale aux organismes subventionnés en exigeant qu'ils obtiennent des fonds supplémentaires d'autres sources. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, le Conseil a distribué environ \$1,270,000 à des organismes s'occupant des arts, des humanités et des sciences sociales. Neuf orchestres symphoniques ont reçu un total de \$223,500 et d'autres organismes intéressés à la musique (chorales, orchestres à cordes et ensembles de musique de chambre) ont touché \$84,600. Plus de \$15,000 ont été octroyés pour permettre à des groupes musicaux de se déplacer et \$4,000 pour assurer la commande de nouvelles œuvres. Plus de \$470,000 sont allés au théâtre, à l'opéra et au ballet; la plus grande part de ce montant, soit quelque \$162,000, a été versée au *National Ballet Company of Canada*, au *Royal Winnipeg Ballet* et aux *Grands ballets canadiens*. Une somme de \$82,000 est venue en aide à l'opéra et une autre de \$177,500, au théâtre. Les festivals de Stratford, de Vancouver et de Montréal ont reçu \$102,000. Un montant de \$30,000 a été affecté au Train du Conseil des Arts qui a pour objet de faire connaître Shakespeare aux jeunes Canadiens. Le Conseil a octroyé environ \$142,000 aux arts visuels et \$43,000 à des publications. Les arts ont donc bénéficié d'un peu plus d'un million.

Une aide beaucoup moins importante a été accordée aux organismes du domaine des humanités et des sciences sociales puisque la plus grande partie du programme de bourses d'études leur est consacrée. Le Conseil a aidé des conférenciers, des publications et plusieurs travaux d'ordre scolaire. En tout, il a consacré \$268,700 à ces fins.

UNESCO.—La loi prévoit que le Conseil des Arts doit remplir certaines fonctions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Conseil a donc constitué une commission nationale pour l'UNESCO comptant 26 membres et environ 30 organismes de «coopération». Il s'occupe aussi du secrétariat de la Commission. Aidé de la Commission nationale, le Conseil s'occupe de coordonner le programme de l'UNESCO au Canada, d'assurer la participation du Canada aux initiatives du programme de l'UNESCO à l'étranger et d'établir des propositions relatives aux programmes futurs de l'UNESCO. Dans toutes ces matières, le Conseil agit en liaison étroite avec le ministère des Affaires extérieures et sert de canal normal de communication entre le ministère et la Commission. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, le Conseil a consacré près de \$45,000 au programme de l'UNESCO, sans compter les frais indirects d'administration.